



Le Rapide

**De la Beaurivage
Municipalité de Saint-Gilles**

Mercredi, le 17 juin 2026

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 662-26

Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux
remplaçant le règlement 598-22

AVIS est donné par la soussignée greffière par intérim, M^{me} Cindy Morin-St-Ours, de la Municipalité de Saint-Gilles, que :

Lors de sa séance ordinaire tenue le 8 juin 2026, le Conseil de cette municipalité a adopté le règlement 662-26, règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux remplaçant le règlement 598-22.

- Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi, s'il en était;
- Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gilles, au Québec, ce 17^e jour du mois de juin 2026.

Cindy Morin-St-Ours, greffière par intérim